



La lettre d'information

1er semestre 2007 – N° 12

EDITORIAL

Une problématique s'est développée tant en Afrique qu'en France autour de l'avant projet d'acte uniforme de l'Ohada sur le droit des contrats.

A la demande des instances de l'Ohada, l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) a rédigé sous la présidence de M. Marcel Fontaine, professeur à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (Belgique), un avant-projet d'acte uniforme sur le droit des contrats. Ce texte, qui s'inspire des principes Unidroit relatifs aux contrats du commerce international, a suscité de vives réactions au sein des juristes africains et français, comme étant trop éloigné de la tradition civiliste et provoquant des ruptures, parfois excessives, avec le droit des contrats applicable dans les pays de l'Ohada.

Notre Association, consciente de l'importance de ce sujet, a organisé, à Ouagadougou, le 12 mai dernier, une réunion de travail en présence notamment de M. André-Franck Ahoyo, Conseiller spécial de M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de l'OIF, et de M. le professeur Filiga Michel Sawadogo, Président de l'université de Ouagadougou. Les participants, représentants des professions juridiques (notaires, avocats, magistrats) et de certaines Commissions nationales Ohada, ont critiqué le projet à la fois quant à sa forme et son contenu, voire quant à son opportunité dans le contexte juridique africain.

Une phase de réflexion est engagée, à l'initiative de l'Association Capitant, de la Société de législation comparée et d'Unida, pour définir les grandes orientations à retenir et les priorités à traiter dans le contenu de ce que pourrait être un nouveau projet d'acte uniforme, en adéquation avec la réalité du droit africain.

*Jean-Paul DECORPS
Président*



SOMMAIRE

<u>- L'Association en mouvement</u>	<i>p. 3</i>
<u>- Nouvelles des notariats membres</u>	
Chambre des notaires du Québec <i>Une commission consultative sur l'exercice du droit immobilier</i>	<i>p.3</i>
Union Nationale des Notaires Publics de Roumanie <i>Actualité du Notariat roumain</i>	<i>p. 4</i>
Chambre des notaires du Cameroun <i>Un nouveau souffle pour le notariat camerounais</i>	<i>p. 4</i>
Université du notariat d'Afrique francophone <i>2^{ème} session à Ouagadougou du 10 au 12 mai 2007</i>	<i>p.5</i>
Festi'phonie à Paris <i>Participation du 20 au 24 mars 2007</i>	<i>p.5</i>
Conseil supérieur du notariat français <i>Actualité législative intéressant le notariat français</i>	<i>p.6</i>
<u>- Francophonie- Infos flash</u>	<i>p.7</i>



L'A.N.F. en mouvement

- Adhésions de 11 notaires individuels et d'une Chambre nationale (Ordre des notaires du Tchad) lors du CA du 23 mai 2006 à Strasbourg. L'Association comprend, à ce jour, 21 notariats, membres institutionnels et 41 membres individuels.
- Démission de Me Jacques Béhin en qualité de membre du conseil d'administration et de trésorier, et nomination en remplacement de Me Laurent Dejoie.
- Prochain colloque de l'Association, à Paris, au Conseil supérieur du notariat, le 21 septembre 2007, sur le thème : « microéconomie et sécurité juridique : le rôle du notaire au service du développement dans une économie de marché »
- 2^{ème} université du notariat d'Afrique francophone à Ouagadougou (Burkina Faso) du 10 au 12 mai 2007
- Participation de notre Association au 1^{er} colloque des notariats euroméditerranéens organisé conjointement avec l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française, à Marseille les 12 et 13 octobre 2006
- Participation de l'Association à la première édition des « Festi'phonie » qui s'est tenue dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie, du 20 au 25 mars 2007, au FIAP Jean Monet, Paris XIV^{ème}.

~ ~ ~ ~ ~

NOUVELLES DU NOTARIAT QUEBÉCOIS

Une Commission consultative sur l'exercice du droit immobilier

Comme dans le reste du monde où l'institution notariale existe, l'immobilier est au cœur de la pratique des notaires québécois. Cependant, malgré le volume de transactions enregistré au cours des dernières années, ce secteur d'activité est bousculé de toutes parts. Les institutions financières, les compagnies d'assurance de titres et les centres de traitement des dossiers sont les principaux initiateurs d'une vague de changements qui ont un impact direct sur l'exercice du droit immobilier par les notaires. Envahissement de notre champ de pratique ? Remise en question de notre rôle d'officier public ? Dévalorisation de l'acte notarié ? Marginalisation de notre

rôle de conseiller juridique ? Modification de nos méthodes de travail ? Perte d'emprise sur notre propre rémunération ? Le débat est lancé. La Chambre des notaires du Québec a donc décidé de mettre sur pied une vaste commission consultative sur l'exercice du droit immobilier afin de recueillir les commentaires et réflexions de tous les notaires québécois. Le mandat de la Commission est de procéder à une consultation auprès des notaires et intervenants externes afin de définir la situation actuelle de l'exercice du droit immobilier et ses perspectives d'avenir à court et moyen terme.

Depuis janvier dernier, les membres de la Commission se déplacent dans toutes les régions du Québec afin de rencontrer les notaires et intervenants externes qui désirent s'exprimer sur le sujet. Les travaux de la Commission se termineront en juin 2007 par le dépôt de recommandations aux instances

décisionnelles de la Chambre des notaires du Québec.

La Chambre des notaires du Québec a déménagé

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC
600-1801, avenue McGill Collège Montréal
QC H3A 0A7 CANADA

Les numéros de téléphone demeurent les mêmes :

514 879 1793 ou le 1 800 263 1793

Pour le REGISTRE DES DISPOSITIONS
TESTAMENTAIRES ET DES MANDATS
DU QUÉBEC :

CP 1390, Succ. Maison de la Poste Montréal
QC H3B 3L2-

Chambre des notaires du Québec

ACTUALITES DU NOTARIAT ROUMAIN

Le XIème Sommet de la FRANCOPHONIE

Le onzième Sommet de la Francophonie s'est tenu pour la première fois en Europe hors de France, les 28 et 29 septembre 2006 à Bucarest, en Roumanie. Le thème du Sommet de Bucarest était « Les technologies de l'information dans l'éducation ».

Fort de son attachement historique à la Francophonie, notre pays se veut un avocat inlassable, en Europe Centrale et Orientale, des valeurs de tolérance, d'ouverture et de démocratie que cette identité implique.

La promotion de la diversité culturelle est une valeur qui se place au cœur de la Francophonie d'aujourd'hui. A cet égard, la Roumanie se présente sous deux aspects : le premier décrivant sa particularité historique, politique et économique et le deuxième esquissant les traits principaux de sa tradition et de son actualité francophone. L'actualité se décline, ici, par le biais de l'éducation et du développement économique.

A la lumière de ces informations, on comprend mieux le rôle que la Francophonie joue, depuis trois siècles, dans la vie quotidienne des roumains et la place essentielle qu'occupe la Roumanie dans la promotion de la Francophonie en Europe Centrale et Orientale.

Union Nationale des Notaires Publics de Roumanie

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE NOTARIAT CAMEROUNAIS

42 nouveaux notaires au Cameroun

Le notariat camerounais est actuellement traversé par deux dynamiques majeures : la multiplication de ses effectifs par deux depuis la fin 2006 et les avancées décisives du projet de réforme du statut notarial.

I. La Chambre des Notaires du Cameroun vient de bénéficier d'un regain de vitalité, à la suite de la nomination, par décrets présidentiels pris en octobre et novembre 2006, de 42 nouveaux notaires. Ces nominations, qui interviennent quinze ans après les précédentes, ont quasiment fait passer les effectifs du notariat camerounais du simple au double (le nombre de notaires est passé de 44 à 86), avec le rajeunissement du corps et une meilleure couverture territoriale en prime.

Il s'agit incontestablement d'une victoire pour le Bureau de la Chambre, qui en avait fait un de ses objectifs majeurs depuis plusieurs années. Les efforts fournis sont ainsi couronnés de succès.

La portée de ces nominations va cependant au-delà de la Chambre des Notaires. L'intérêt particulier des dernières nominations de notaires est qu'elles ont permis de rapprocher le service public notarial de ses usagers sur l'ensemble du territoire national, à l'exception notable des deux provinces anglophones du pays où, conformément à la loi, les Avocats exercent également les fonctions de notaires.

La Chambre des Notaires entend saisir l'occasion de cette nouvelle dynamique pour promouvoir l'acte notarié. La Chambre mettra d'abord en exergue les caractéristiques qui permettent à l'acte notarié de sécuriser les rapports juridiques et de contribuer ainsi au développement du pays. Ensuite, le notariat camerounais tâchera de mettre à profit l'installation des notaires en zone rurale et dans les villes d'importance moyenne pour consolider et étendre son champ d'intervention, même hors monopole, spécialement dans les milieux semi-urbain et rural qui s'auto présentent largement comme des zones de non droit. Cette expansion nécessite une réforme du statut du notariat camerounais.

II. La réforme du statut du notariat s'inscrit dans le cadre général de la réforme du système judiciaire camerounais. Elle devrait être menée à terme au cours de l'année 2007, selon l'annonce faite par le Vice-Premier Ministre en charge de la Justice.

La réforme concernera principalement la modification des conditions d'accès et d'exercice de la profession de notaire, ainsi que l'instauration d'un système de garantie collective. Le nouveau projet a été déposé à la Chancellerie à la fin du mois de février 2007.

Chambre des notaires du Cameroun

UNIVERSITE DU NOTARIAT D'AFRIQUE FRANCOPHONE : 10 - 12 MAI 2007 (OUAGADOUGOU)

Cette deuxième Université a réuni près de 130 notaires venant de 15 des 16 pays de l'ANF. M. André Franck Ahoyo, Consultant de M. Abdou Diouf sur le droit OHADA et M. Xavier Michel, représentant la Délégation aux Droits de l'homme et à la Démocratie de l'OIF, ont participé à cette manifestation. Les trois modules choisis (vente immobilière, acte de société, droit OHADA) ont été organisés de façon à ce que chaque participant puisse assister à chacun des séminaires.

Ce fut une très grande réussite, démontrée par une participation assidue tout au long de l'université, par le nombre et la qualité des questions posées.

L'organisation de cet événement ainsi que son relais médiatique fut parfaitement mis en œuvre par le notariat du Burkina Faso. Ainsi, cette manifestation a connu un grand retentissement tant dans le public qu'auprès des autorités publiques.

Association du notariat francophone

PARTICIPATION A FESTI'PHONIE : 20 au 24 MARS 2007 (PARIS)

Du 20 au 24 mars 2007, dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie, l'Association Francophone d'Amitié et de Liaison a organisé, en collaboration avec plus de 40 associations, un grand événement sous le signe de la diversité francophone.

L'Association du notariat francophone a tenu à participer à cette manifestation, pour montrer une francophonie riche et plurielle. A travers son exposition, l'Association a montré le rôle du notaire en Afrique, la qualité de la coopération entre les notariats d'Afrique francophone et le notariat français, et le rapport direct entre le droit latin et la sécurité juridique.

Me Jean-Paul Decorps a participé à un forum sur les valeurs de la Francophonie, permettant d'expliquer les relations étroites et convergentes entre notariat et francophonie.

Une deuxième édition de cette manifestation devrait avoir lieu dans un pays du continent africain.

Association du Notariat Francophone

ACTUALITE DU NOTARIAT FRANCAIS

La réforme des tutelles

La loi sur la réforme des tutelles a été votée par le parlement le 18 janvier 2007. Elle s'inspire largement, comme la réforme sur les libéralités, de l'expérience notariale.

La Chancellerie avait, en effet, transmis l'avant projet de loi pour consultation, au Conseil supérieur du notariat. Le texte envisage principalement des dispositions relatives à la protection du patrimoine des personnes vulnérables. En l'espèce, la refonte du droit des incapacités, compte-tenu des réalités économiques et sociales nouvelles, notamment de l'allongement de la durée de la vie, ne manquera pas d'entraîner un rééquilibrage du rôle que doivent tenir les familles, mais aussi de celui que devront jouer les professionnels, en particulier les notaires. La loi envisage également la création d'un mandat de protection future qui s'appliquera aux personnes majeures et concernera essentiellement les biens. Le notariat français souhaitait depuis longtemps l'institution d'un tel mandat. Plusieurs pays étrangers, notamment l'Allemagne et le Québec, donnent la possibilité aux personnes dont l'âge ou l'état de santé entraînerait une perte d'autonomie, de choisir et de préparer à l'avance, les modalités de leur protection.

Le Fichier Central des Dispositions de dernières volontés (FCDDV)

Depuis le 15 mai 2007, les particuliers ont accès au FCDDV par internet. Une nouveauté qui s'inscrit dans la démarche de dématérialisation des services publics.

Ce fichier comporte les noms et les mentions d'état civil des personnes qui prennent des dispositions de dernières volontés, la date d'inscription de ces dispositions et le nom du notaire qui a recueilli ce testament et procédé à son inscription. Aucune indication du contenu du document ne figure sur le fichier.

Ce fichier, financé par les clients du notaire qui paient l'inscription de leur testament, est un fichier public, donc, accessible à chaque personne. Celui qui interroge le fichier doit répondre aux exigences de la consultation, c'est-à-dire notamment transmettre un acte de décès.

Les particuliers qui consultent ce fichier sont obligés de saisir un notaire pour régler la succession si l'interrogation révèle l'existence d'une donation entre époux ou d'un testament.

Conseil supérieur du notariat français

Francophonie – FLASH

- 1- L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 16 mai 2007 une résolution réaffirmant l'importance de la parité des six langues officielles de l'organisation internationale. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, s'est félicité de cette résolution, adoptée par consensus, qui a été parrainée par 113 Etats sur 192, ce qui constitue une première. La mobilisation des pays francophones tout au long des discussions a été primordiale et plusieurs délégations francophones, dont la Roumanie qui a accueilli le dernier Sommet francophone, ont pris la parole pour saluer ce texte ambitieux.

Site consultable : www.francophonie.org

- 2- Devant le succès de l'OHADA, les états de la Caraïbe souhaitent mettre en place un droit commun unifié des affaires pour permettre aux Etats de la région Caraïbe d'unir leur potentiel et d'assurer ainsi la sécurité juridique et le développement des investissements. Une association « ACP Legal » vient de se créer pour fédérer cette initiative. Un forum d'échanges s'est tenu le 15 mai dernier à Pointe-à Pitre (Guadeloupe) pour amorcer la réflexion entre tous les Etats de la Caraïbe.

Sites consultables : www.Ohadac.com et www.acplegal.net

*Association du Notariat Francophone
60, boulevard de la Tour Maubourg – 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1.44.90.30.00 – Télécopie : +33 (0)1.44.90.30.30
Site : www.notariat-francophone.org*